CAMARGUE GARDOISE
14ème GRAND SITE DE FRANCE

Labellisé par le Ministre en charge de l'Ecologie et du Développement Durable le 17 janvier 2014

Dossier de presse
Janvier 2014

SOMMAIRE

- Le Ministère de l'Ecologie labellise « Grand Site de France » la Camargue gardoise ..... Page 3
- Situation géographique de la zone labellisée ..... Page 4
- Le Grand Site de la Camargue gardoise labellisé : pourquoi ?..... Page 5
- Une longue route du Syndicat vers la labellisation.... ..... Page 7
- Un projet porté depuis plus de 15 ans ..... Page 8
- Copie de la décision ministérielle attribuant le label Grand Site de France à la Camargue gardoise ..... Page 9
- Copie du courrier du Ministre de l'Ecologie officialisant le label décerné à la Camargue gardoise ..... Page 10
- Le label Grand Site de France : qu'est-ce que c'est ? ..... Page 11
- La démarche Grand Site de France, un projet national..... Page 12
- À quoi sert le Syndicat mixte de la Camargue gardoise ? ..... Page 13

Contact presse :
Carole TOUTAIN chef de projet « Grand site de France » : 04 66 73 52 05 / toutain@camarguegardoise.com

Roselière de l'Etang du Crey, sur le site inscrit

Le Ministère de l'Ecologie labellise « Grand Site de France » la Camargue gardoise

Par la décision de Monsieur Philippe Martin, Ministre en charge de l'écologie, en date du 17 janvier 2014 , la Camargue gardoise devient le 14ème Grand Site de France. Elle rejoint ainsi les trois autres Grands Sites de France du Languedoc-Roussillon, que sont le Pont du Gard, Saint Guilhem le Désert et Gorges de l'Hérault et le Massif du Canigou.
Patrick Bonton, président du Syndicat Mixte de la Camargue gardoise, et Jean Denat, ex président de ce Syndicat Mixte, chargé actuellement de la labellisation du site au sein de ce Syndicat, ont œuvré à l'obtention du label qui permettra d'optimiser la gestion de cette zone.

Pourquoi une telle distinction ?

L'obtention de ce label repose sur la richesse de ses paysages, très bien représentés au sein des 4 sites classés constituant le cœur du Grand Site de France :

- le panorama découvert depuis la route littorale RD62 à Aigues-Mortes, classé en 1973
- la pointe de l'Espiguette et le Rhône de Saint Roman à Le Grau-du-Roi, sur 2700 ha, classé en 1975 et étendu en 1998
- l'étang de la Ville et ses abords à Aigues-Mortes, sur 668 ha, classé en 1993
- les marais de la Tour Carbonnière à Saint Laurent d'Aigouze, sur 733 ha, classé en 1999

Les actions menées par le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise (SMCG) en liaison avec ses partenaires, en particulier les services de l'Etat (DREAL et STAP notamment), ont permis la préservation de ces sites exceptionnels fortement fréquentés. Par l'attribution du label Grand Site de France à la Camargue gardoise, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDDE) souligne ainsi la qualité des actions réalisées en faveur de ses paysages. Elles se traduisent notamment par la restauration des sites dégradés et l'amélioration de l'accueil du public. Elles impliquent une gestion concertée avec les acteurs locaux.

La requalification paysagère s'est traduite notamment par la démolition en 2007 de l'ancienne cave coopérative, édifiée en béton en 1913 aux abords des remparts d'Aigues Mortes et objet de polémique depuis cette date. La renaturation du site est en cours . Elle consiste à restaurer le paysage en favorisant les dynamiques végétales naturelles, à réorganiser la circulation et le stationnement (intégration de l'aire de parking) et à aménager des sentiers de découverte. A l'Espiguette, la restauration de paysages dunaires sur des friches agricoles constitue également un autre exemple d'intervention .
L'accueil du public L'accueil du public a été considérablement amélioré par la création d'une aire naturelle de stationnement et un accès à la tour Carbonnière pour les piétons sur platelage bois, dont le bâti a lui-même fait l'objet d'une valorisation exceptionnelle. De même, l'accès aux plages de l'Espiguette a été réaménagé pour améliorer la circulation piétonne en limitant l'impact sur les milieux dunaires et la sensibilisation du public. La création d'un réseau de prestataires touristiques du territoire « ambassadeurs du patrimoine biodiversité et paysages » permet de proposer un accueil de qualité.
Les modes de déplacements doux se sont développés avec la création de 130 kms de chemins de randonnée et un réseau de voies cyclables desservant le Grand Site de France.
Enfin, la gestion concertée des sites et des milieux a occasionné une plus grande coordination (par exemple : le nettoyage raisonné des plages, les suivis hydraulique et écologique de l'étang de la Marette, ou encore la création d'un plan de gestion hydraulique des marais de la Tour Carbonnière).

Démolition des bâtiments de l'ancienne cave coopérative à Aigues-Mortes

Travaux d'aménagement de l'accès piétons à la Tour Carbonnière

Aménagement de pistes cyclables

Green Concept

Renaturation du site de l'étang de la Ville aux abords des remparts d'Aigues-Mortes

Quels intérêts pour le Gard ?

La labellisation de la Camargue Gardoise reconnaît l'intérêt des démarches engagées par le SMCG pour la valorisation de son territoire. Elle marque également le début d'un nouveau programme d'actions pour la période 2014-2020, qui s'articule autour des cinq objectifs de gestion durable suivants :

- Améliorer et pérenniser le paysage des sites classés et du Grand site de France en poursuivant les actions de protection, gestion et valorisation ;
- Rechercher l'excellence environnementale sur le Grand Site de France en poursuivant l'animation des sites Natura 2000 et la gestion de l'eau à travers le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) ;
- Structurer et améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs du Grand Site de France en aménageant la Maison du Grand Site à Aigues-Mortes, en complément du centre du Scamandre à Gallician ;
- Développer les modes d'éco-mobilité et améliorer le stationnement au sein du Grand Site de France en travaillant encore sur les zones les plus fréquentées et notamment à Aigues-Mortes et au Grau-du-Roi ;
- Organiser la gouvernance et valoriser le Grand Site de France en créant des groupes de travail thématiques (tourisme, petit patrimoine bâti, signalétique, etc.) avec les partenaires locaux et des conférences bisannuelles grand public, ainsi qu'une lettre électronique.

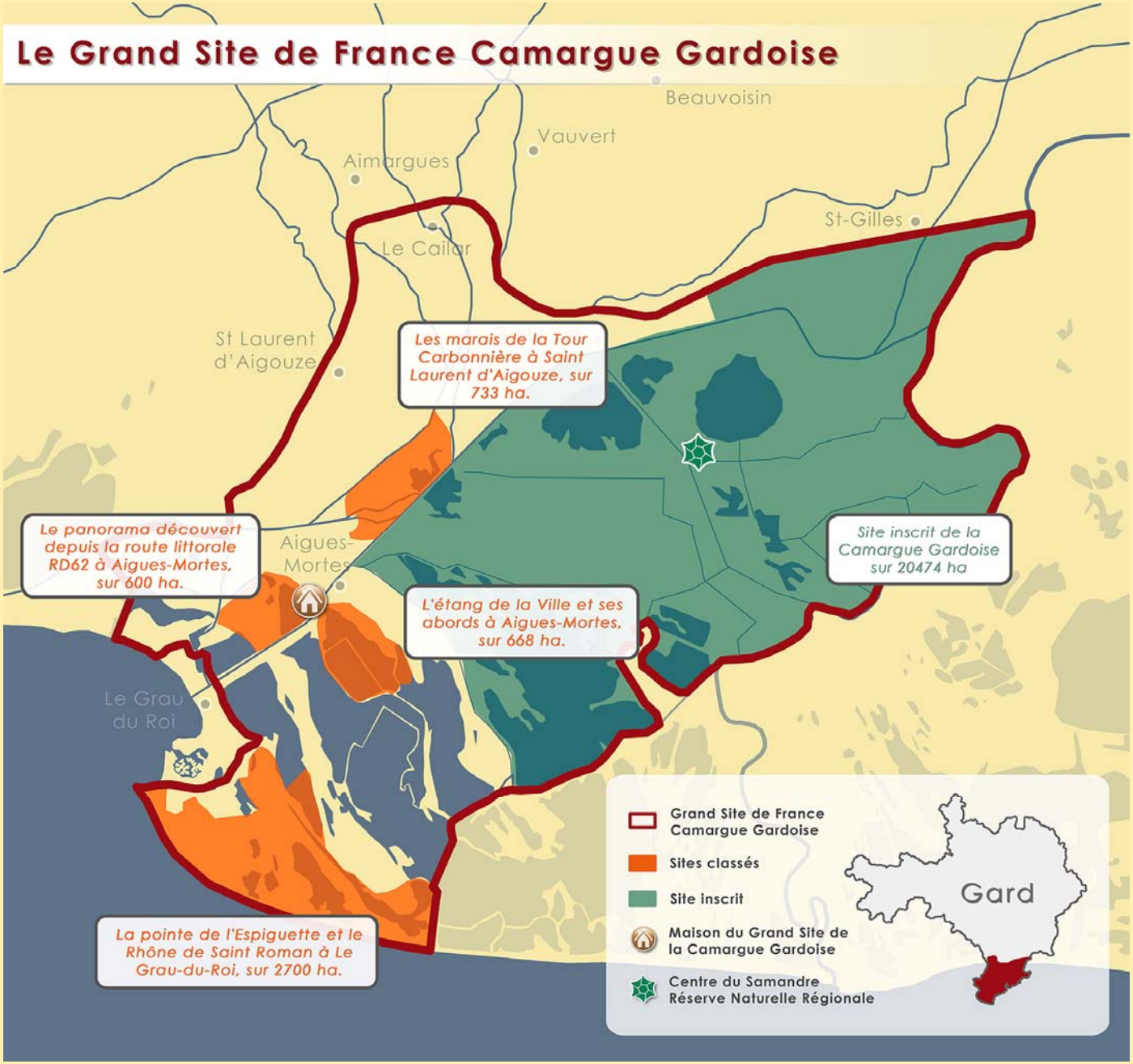

Contact presse :
Carole TOUTAIN, chef de projet « Grand site de France » : 04 66 73 52 05 / toutain@camarguegardoise.com

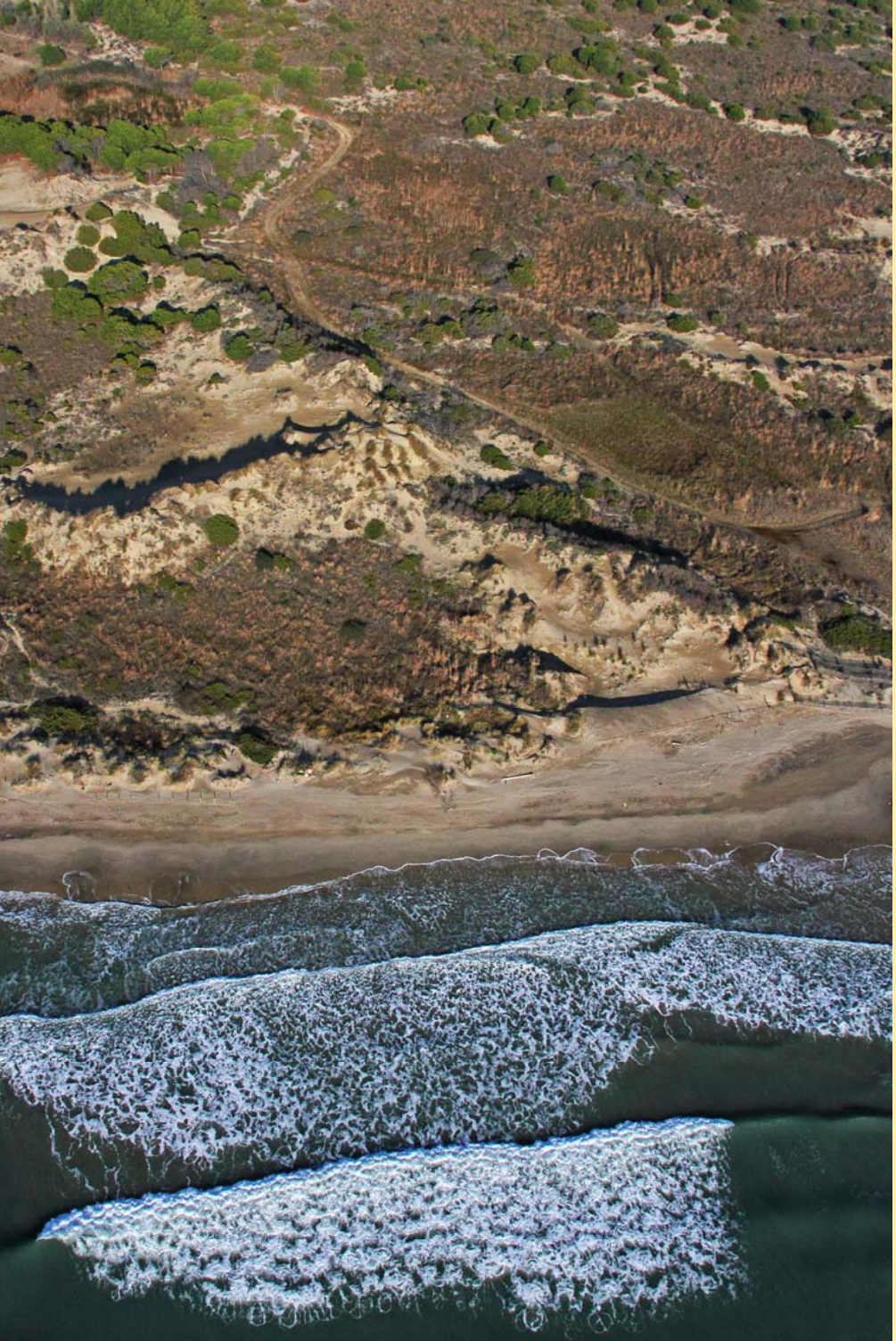

Site classé des Dunes de l’Espiguette

LE GRAND SITE DE LA CAMARGUE GARDOISE LABELLISE… POURQUOI ?

La Camargue gardoise doit son label à une richesse patrimoniale liée à la présence de l'Homme.
Elle constitue la seule ouverture du Gard sur le littoral.
A la rencontre entre le Rhône et la mer, ses paysages sont composés de milieux naturels exceptionnels, supports d'activités traditionnelles qui forgent l'identité du territoire. La forte attractivité de ses plages et de son patrimoine bâti (Cité d'Aigues-Mortes et Tour Carbonnière notamment) génère une fréquentation de plus de 2 millions de visiteurs sur la partie sud du Grand Site de France (voir la carte en page 5).

Des paysages liés à l'histoire hydraulique du territoire

La Camargue gardoise a été façonnée depuis 5000 ans par les variations du niveau de la mer et par les divagations du Rhône et ses apports en sédiments, formant des lidos successifs enfermant des anciennes lagunes, comme les étangs du Scamandre-Charnier ou de la Marette.
Parallèlement, l’apparence actuelle de la Camargue est à rapprocher des aménagements humains débutés au Moyen-Âge. En particulier, le canal du Rhône à Sète a été creusé dès le XVIIIème siècle pour permettre la navigation. L’endiguement complet du Rhône à partir de 1855 fixe quant à lui définitivement la compartimentation actuelle du bassin camarguais.
Ainsi les paysages du Grand Site de France de la Camargue Gardoise sont la résultante des évolutions naturelles et de l’action des Hommes qui s’y sont implantés. Ils se composent de :

- zones humides basses composées de prairies humides pâturées, marais, étangs au nord et lagunes plus au sud, et rizières,
- zones agricoles sur les cordons fossiles : vignes, mas viticoles, pinèdes,
- milieux dunaires,
- zones bâties , centres anciens des bourgs et villages , monuments divers.

Une biodiversité exceptionnelle

Le patrimoine naturel de la Camargue gardoise est reconnu d'intérêt européen puisque toute la zone est classée Natura 2000.
Le nord est d’origine fluvio-lacustre. Il reçoit par gravité des eaux du Rhône, du plateau des Costières et du Vistre. Il comprend de grands étangs peu ou pas salés (Scamandre, Charnier), entourés par une importante roselière de plus de 2 500 ha. C'est un site majeur pour l’avifaune paludicole (ardéidés, passereaux). Elle abrite aussi une surface importante de prairies humides au nord des étangs et dans la basse vallée du Vistre, dont la richesse floristique est exceptionnelle (orchidées).
La zone laguno-marine constitue la partie méridionale. Fruit d'un subtil équilibre entre les apports de la terre et ceux de la mer, les milieux naturels de cette "frange littorale", formés de lagunes, marais, deltas fluviaux et dunes côtières, constituent une zone d'habitat pour une flore et une faune spécifiques, fragiles et vulnérables. On y retrouve des espèces et des milieux adaptés au sel comme les sansouïres et les laro-limicoles, oiseaux qui se nourrissent et se reproduisent en zone lagunaire. Cet espace est certainement le milieu le plus dynamique de la Camargue gardoise dans la mesure où le cordon dunaire est encore, localement, en perpétuelle évolution.

Contact presse :Carole TOUTAIN chef de projet « Grand site de France » : 04 66 73 52 05 / toutain@camarguegardoise.com

Les activités traditionnelles et le patrimoine : un pilier de la culture locale et du développement économique

L'histoire de l'occupation du territoire par l'Homme se lit dans les paysages contemporains et se traduit par un patrimoine bâti exceptionnel, reflet des activités locales. Au moyen-âge, cette région habitée par des chasseurs, des pêcheurs et des petits producteurs de sel, était régie par les moines de l'Abbaye de Psalmody. Le Roi Louis IX, Saint Louis, suite à des négociations avec le monastère, décide de donner une vocation de port maritime à Aigues-Mortes. Il construit au XIII^{ème} siècle la Tour Carbonnière, que l'on observe encore à Saint-Laurent d'Aigouze. Il crée une tour de guet et une zone de péage. Il engage ensuite la construction des remparts de la ville d'Aigues-Mortes, aujourd'hui encore très bien préservés.

L'identité culturelle de la Camargue Gardoise se caractérise par ses activités traditionnelles dont les paysages et les milieux naturels sont les principaux supports.

La forte tradition taurine a pu se développer grâce à la valorisation par les Camarguais des zones les plus hostiles et infertiles (marais, sansouïres et prairies humides) pour l'élevage des taureaux et chevaux de Camargue. Les animaux d'une manade sont élevés par les manadiers (propriétaires-éleveurs), aidés des gardians qui conduisent les troupeaux. A l'exception d'Aigues-Mortes, tous les villages du territoire possèdent une arène permettant d'organiser les courses camarguaises, sport local basé sur des jeux taurins. L'agriculture (viticulture , riziculture , saliculture) contribue également largement à la définition et à la qualité des paysages du territoire, comme l'activité touristique qui s'exerce depuis plus d'un siècle sur ce territoire et contribue également à son développement économique.

Contact presse :
Carole TOUTAIN chef de projet « Grand site de France » : 04 66 73 52 05 / toutain@camarguegardoise.com

UNE LONGUE ROUTE DU SYNDICAT VERS LA LABELLISATION

1993	Création du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise
1998	Décision Ministérielle (Ministère de l'Environnement) lançant une Opération Grand Site (OGS) sur les quatre sites classés de Camargue gardoise, dont l'animation est confiée au Syndicat Mixte de la Camargue gardoise
2003	Validation du programme de l'Opération Grand Site Camargue gardoise par le Comité de pilotage
2005	Lancement des actions programmées par l'OGS Camargue gardoise
2005-2013	Réalisation des études et aménagements visant à la préservation des paysages du Grand Site Camargue gardoise et l'amélioration de l'accueil du public
7 juin 2013	Candidature de la Camargue gardoise au label Grand Site de France
17 janvier 2014	ATTRIBUTION DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE A LA CAMARGUE GARDOISE
2014—2020	Poursuite de la mise en œuvre du projet de préservation et de gestion du Grand Site de France Camargue gardoise
2020	Demande de renouvellement du label Grand Site de France pour la Camargue gardoise

Contact presse :
Carole TOUTAIN chef de projet « Grand site de France » : 04 66 73 52 05 / toutain@camarguegardoise.com

Prairies humides et nivéoles

UN PROJET PORTE DEPUIS PLUS DE 15 ANS

« Je suis très profondément attaché aux paysages et aux activités de notre territoire, sans lesquelles l'identité de la Camargue gardoise ne serait pas si marquée et si riche.
Ma fonction de Président du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise me permet, aux côtés des acteurs locaux, de conduire des actions pour la préservation et la gestion de ce territoire, et notamment de ses paysages exceptionnels. J'en suis très satisfait et veut poursuivre les engagements forts pris par mon prédécesseur, Jean Denat, en donnant une nouvelle impulsion à travers la mise en œuvre du projet de préservation, gestion et mise en valeur du Grand Site de France pour les 6 années à venir.
Je suis sincèrement heureux que la Camargue gardoise ait obtenu le label de Grand Site de France.
Il vient honorer les efforts réalisés par le SMCG et l'ensemble des acteurs depuis 15 ans et officialise auprès des usagers du site les engagements de gestion durable du territoire. »

Patrick BONTON,
Président du Syndicat Mixte de la Camargue gardoise

Contact presse :Carole TOUTAIN chef de projet « Grand site de France » : 04 66 73 52 05 / toutain@camarguegardoise.com

COPIE DE LA DECISION MINISTERIELLE ATTRIBUANT LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE À LA CAMARGUE GARDOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie

Décision du 17 JAN. 2014

relative au label Grand Site de France de la « Camargue gardoise »

NOR : DEVL1325870S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code de l'environnement, en particulier son article L. 341-15-1 ;

Vu le décret du 26 juin 1973 portant classement parmi les sites du département du Gard du panorama découvert depuis la route littorale RD62, sur la commune d'Aigues-Mortes ;

Vu le décret du 9 mars 1993 portant classement parmi les sites du département du Gard de l'étang de la Ville et de ses abords, sur la commune d'Aigues-Mortes ;

Vu le décret du 10 décembre 1998 portant classement parmi les sites du département du Gard de la pointe de l'Espiguette et du Rhône de Saint-Roman, sur la commune du Grau-du-Roi ;

Vu le décret du 16 novembre 1999 portant classement parmi les sites du département du Gard des marais de la Tour Carbonnière, sur la commune de Saint-Laurent-d'Aigouze ;

Vu la demande d'attribution du label Grand Site de France présentée par le syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise, en la personne de son président, pour le grand site de la Camargue gardoise, sur le territoire des communes de Aigues-Mortes, Aimargues, Beauvoisin, Le Cailar, Le Grau-du-Roi, St-Gilles-du-Gard, St-Laurent-d'Aigouze et Vauvert, dans le département du Gard ;

Vu l'avis formulé par la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Gard en date du 25 juin 2013 ;

Vu l'avis formulé par la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages en date du 3 octobre 2013 ;

Vu l'avis du Réseau des Grands Sites de France en date du 30 septembre 2013 ;

Les conditions du règlement d'usage du label étant remplies :

Considérant que les actions conduites par le gestionnaire du grand site sont de nature à assurer une préservation paysagère et une gestion du site suivant les principes du développement durable ;

Considérant également que des garanties ont été données par le syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise quant à la mise en œuvre du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site avec l'ensemble des partenaires,

Décide :

D'attribuer le label Grand Site de France au syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise, représenté par son président, pour la mise en œuvre du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du grand site de la Camargue gardoise sur le territoire des communes de Aigues-Mortes, Aimargues, Beauvoisin, Le Cailar, Le Grau-du-Roi, St-Gilles-du-Gard, St-Laurent-d'Aigouze et Vauvert, dans le département du Gard.

La présente décision est valable six ans. Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 17 JAN. 2014

Philippe MARTIN

Contact presse :
Carole TOUTAIN chef de projet « Grand site de France » : 04 66 73 52 05 / toutain@camarguegardoise.com

COPIE DU COURRIER DU MINISTRE DE L'ECOLOGIE ATTRIBUANT LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE À LA CAMARGUE GARDOISE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ENERGIE

Le ministre

Paris, le 17 JAN. 2014

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer ma décision d'attribuer pour une durée de six ans le label Grand Site de France au Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise, suivant en cela l'avis unanime de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Ce label est inscrit à l'article L. 341-15-1 du code de l'environnement, depuis l'adoption de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Il reconnaît à la fois la valeur patrimoniale du site, la réalité de son entretien et la qualité du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur qui est proposé pour l'avenir, suivant les principes du développement durable.

Le territoire concerné a bénéficié en 1998 du lancement d'une Opération Grand Site, dont l'objectif était de requalifier les paysages emblématiques des sites classés, d'affirmer l'identité du grand site, de mettre en œuvre une gestion concertée des sites et des milieux, et de promouvoir les activités et les productions locales. Les travaux de requalification et d'aménagement réalisés par le syndicat mixte que vous présidez, les communes concernées et le conseil général du Gard ont permis aux sites classés de bénéficier d'importantes améliorations. Parallèlement, l'action transversale conduite par le syndicat mixte sur son territoire d'intervention en matière de préservation et de gestion des milieux naturels et aquatiques, ainsi que d'accueil et d'éducation du public, ont permis une mise en cohérence des politiques et une amélioration des possibilités offertes pour la découverte du grand site.

Monsieur Patrick BONTON
Président du syndicat mixte pour la protection et
la gestion de la Camargue gardoise
Centre de découverte du Scamandre
Route des Iscles - Gallician
30600 VAUVERT

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris Tél : 33 (0)1 40 81 21 22
www.developpement-durable.gouv.fr

Aujourd'hui, avec l'appui du conseil général du Gard, du conseil régional Languedoc-Roussillon et de l'Etat, dans un partenariat actif avec chacune des communes et des deux intercommunalités concernées, vous souhaitez engager le grand site de la Camargue gardoise dans une nouvelle étape.

Ce nouveau projet, d'une durée de six ans, s'appuiera sur une gouvernance élargie à l'ensemble des acteurs participant à la gestion du site et à l'accueil du public, notamment les grands propriétaires fonciers publics et privés, et portera sur un périmètre agrandi par rapport au premier programme de l'Opération Grand Site. Ce périmètre devra être affiné suite à une étude patrimoniale du territoire concerné et à une analyse des mesures de protection complémentaires à prendre pour l'avenir. Parallèlement, les outils de planification urbaine et l'ensemble des aménagements envisagés seront mis en cohérence avec les exigences paysagères d'un Grand Site de France.

Je ne peux que me réjouir des résultats obtenus et des nouvelles orientations proposées. C'est pourquoi je tiens à saluer les efforts de tous les élus et des équipes qui travaillent à vos côtés et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Philippe MARTIN

Contact presse :
Carole TOUTAIN chef de projet « Grand site de France » : 04 66 73 52 05 / toutain@camarguegardoise.com

LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Pour garantir l'excellence de la gestion, de la préservation et de la mise en valeur des sites, l'Etat a mis en place le label Grand Site de France dont le logo et le règlement sont déposés depuis 2002 à l'INPI. Ce label, très exigeant, est géré par le ministère en charge de l'environnement. Le label Grand Site de France reconnaît à la fois la grande valeur patrimoniale du site, la qualité de son entretien et l'intérêt du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur proposé pour l'avenir.

Il est attribué pour une durée de six ans renouvelable par le Ministre après avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSPP) et du Réseau des Grands Sites de France (RGSF). Il peut être retiré à tout moment en cas de manquement aux engagements de protection, de mise en valeur, de développement économique local et de respect du visiteur.

En 2010, le label Grand Site de France est entré dans le code de l'environnement (art. L341-15-1).

Chaque Grand Site de France labellisé reçoit une sculpture « Ecouter le monde », œuvre en verre optique massif créée en 2005 par Bernard Dejonghe, à l'initiative du Réseau des Grands Sites de France et avec le soutien de la fondation d'entreprise Gaz de France. Cette œuvre symbolise les valeurs Grand Site de France.

Le matériau verre a été retenu pour les caractères qu'il partage avec les Grands Sites :

- La relation entre nature et culture : des éléments naturels et la transformation par l'Homme dans une technique très maîtrisée ;
- La relation au temps : pérennité et fragilité, tout à la fois ;
- La relation à la lumière : élément commun à chaque site dans des variations infinies ;
- La valeur de transparence : une gestion partenariale et explicitée, des aménagements qui cherchent à ne pas faire écran entre le visiteur et le site.

Ecouter le Monde, par Bernard Dejonghe

Contact presse :
Carole TOUTAIN chef de projet « Grand site de France » : 04 66 73 52 05 / toutain@camarguegardoise.com

LA DEMARCHE GRAND SITE DE FRANCE, UN PROJET NATIONAL

LE RESEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

Sainte-Victoire, la Baie de Somme, le Puy Mary Volcan du Cantal, le Marais poitevin, Les Deux Caps Blanc-Nez Gris-Nez... Des lieux évocateurs d'espace, de lumière, de beauté, de ressourcement et d'inspiration. Mais aussi des lieux accessibles à tous, qui accueillent chaque année un très grand nombre de visiteurs. **Comment préserver, faire vivre et gérer de façon responsable ces paysages classés au titre de la Loi du 2 mai 1930 parmi les plus connus et les plus emblématiques de notre pays,** afin que chacun, habitant ou touriste, puisse en jouir aussi bien aujourd'hui que demain ?

Animées par la force des lieux, **des équipes travaillent en coulisse,** à préserver ces paysages, à accueillir le public, à gérer ces sites en inscrivant leur action dans les principes du développement durable. Émanations des collectivités locales elles sont accompagnées et soutenues dans leurs efforts par l'Etat.

40 d'entre elles ont choisi de se regrouper au sein **du Réseau des Grands Sites de France (RGSF),** lieu d'échange et de partage. Le Réseau et ses membres s'attachent à fédérer leurs savoir-faire et à innover pour transmettre, à leur tour, ce patrimoine exceptionnel aux générations futures. **Il regroupe des gestionnaires de sites ayant reçu le label Grand Site de France décerné par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et d'autres qui oeuvrent pour l'obtenir au terme de la réhabilitation et de la mise en place d'une gestion pérenne du site.** Le Réseau accueille également des membres associés et de grandes collectivités locales (Départements, Régions).

DES AMBITIONS FORTES

Le Réseau des Grands Sites de France agit **dans le cadre d'une politique publique de portée nationale qui vise la protection, la gestion et la mise en valeur de site exceptionnels et de forte notoriété.**

Cette **politique partenariale** entre les collectivités locales et le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, originale et à l'efficacité maintenant éprouvée, a permis de concilier la préservation à long terme des sites emblématiques du patrimoine paysager français avec un développement local durable.

Le RGSF porte des ambitions fortes et partagées avec l'Etat pour la politique des Grands Sites de France. Parmi les résultats attendus à l'horizon 2030, année du centenaire de la Loi de 1930 :

- **un Réseau de 40 à 50 Grands Sites de France labellisés** et de 30 à 40 en projets représentant la diversité du patrimoine paysager français ;
- des Grands Sites de France intégrant dans leurs projets de mise en valeur les enjeux majeurs de **préservation de la biodiversité et des ressources naturelles** et le changement climatique ;
- des Grands Sites de France exemples d'un **tourisme durable** associant les habitants et les professionnels, mobilisant les ressources propres du territoire et renouvelant l'intérêt du public pour ces espaces préservés et vivants.

LES 13 AUTRES GRANDS SITES DE FRANCE

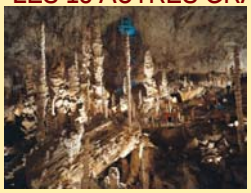
Aven d'Orgnac

Baie de Somme

Bibracte - Mont Beuvray

Caps Blanc-Nez et Gris-Nez

Marais Poitevin

Massif du Canigó

Pointe du Raz

Pont du Gard

Puy de Dôme

Puy Mary - Volcan du Cantal

Sainte Victoire

Saint-Guilhem le Désert et Gorges de l'Hérault

Solutré Pouilly Vergisson

Site classé des marais de la Tour Carbonnière

A QUOI SERT LE SYNDICAT MIXTE DE LA CAMARGUE GARDOISE ?

Le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise a été créé en 1993, à l'initiative du Conseil général du Gard. Il associe les huit communes du sud gardois (Aigues-Mortes, Aimargues, Beauvoisin, Le Cailar, Le Grau-du-Roi, Saint-Laurent-d'Aigouze, Saint-Gilles, et Vauvert) et le département. Il est né d'une volonté des élus locaux et des acteurs de terrain de promouvoir un développement durable du territoire de la Camargue gardoise.

Outre l'Opération Grand Site de France Camargue gardoise qu'il anime depuis 1998, il est animateur de différents programmes concourant à la gestion durable du territoire :

- Il a écrit et mis en œuvre le SAGE Camargue gardoise, depuis 2001, et est actuellement en cours de révision de ce document pour une mise en conformité avec la nouvelle loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 ;
- Il a rédigé le DOCument d'OBjectifs (DOCOB) des trois sites Natura 2000 de son territoire et en est l'animateur depuis décembre 2007, date à laquelle le DOCOB a été validé à l'unanimité par le Comité de Pilotage ;
- Il est gestionnaire des parcelles acquises sur son territoire par le Conseil général du Gard au titre des Espaces Naturels Sensibles (594 ha). Il en assure la gestion avec un double objectif : la préservation de la biodiversité et l'ouverture au public pour permettre la découverte des milieux camarguais. Deux Réserves Naturelles Régionales (RNR) occupent 406 ha parmi ces ENS.
- Il gère les données géographiques produites sur le territoire sur l'ensemble des thématiques portées par le SMCG, et participe à la production de cartes et à l'administration d'un serveur cartographique permettant la consultation de ces informations.
- Il propose des programmes d'éducation à l'environnement à plus de 2500 scolaires par an et sensibilise le grand public en accueillant les visiteurs sur les RNR du Scamandre et de Mahistre (autour de 15000 visiteurs par an). Les habitants du territoire sont notamment conviés à des soirées thématiques qui connaissent un succès certain.

Contact presse :
Carole TOUTAIN chef de projet « Grand site de France » : 04 66 73 52 05 / toutain@camarguegardoise.com

Chef de projet Grand Site de France Camargue Gardoise
Carole Toutain
Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise
Centre du Scamandre
Route des Iscles - Gallician
30600 Vauvert
04 66 73 52 05
toutain@camarguegardoise.com

Réseau des Grands Sites de France
Soline Archambault
9 rue Moncey
75009 Paris
01 48 74 39 29
solinearchambault@grandsitedefrance.com

Crédits photos (par ordre alphabétique): ANDRE JM, ARSANDAUX Olivier/CC Vallée de l'Hérault, BAUDOUIN Simon/SMCG, BROCHIER Clarisse/SMCG, CC du Mâconnais, DA COSTA Carlos, DESAUNOIS Eric, FOUILLOUX Daniel/MRW Zeppeline, Green Concept, MARSILHAC Thierry, RGSF, MAILLIER Antoine, ROMBI C., Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, Syndicat Mixte Interrégional du Marais Poitevin

Site classé de l'étang de la Marette, à Aigues-Mortes